

## REUNION DU 27 FÉVRIER 2012

Convocation : 21 février 2012

Affichage : 29 février 2012

L'an deux mille douze, le vingt-sept février, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-et-un février, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves HAIRON, Maire.

**Etaient présents** : HAIRON Yves, GONZATO Elisabeth, FLEURY Gilbert, COTTEBRUNE Serge, BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, FEUILLIE Claude, Thérèse GALBADON, LEPORTIER Patrick, NÉE Marcel, OLIVIER Christine, Marie-Hélène PASQUIER, ROINÉ Philippe, TRAVERS Régine.

**Absent excusé** :

**Secrétaire de séance** : GALBADON Thérèse

**Début de la séance** : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 23 janvier 2012, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **URBANISME**

**Permis de Construire** :

- MOUCHEL Patrick et Alicia – 59 Les Martins : Construction d'une maison.
- DUPONT Olivier et Sabrina – 82 Les Bertrands : Construction d'un garage.
- GONZATO Patrick – 69 Les Martins : Construction d'une véranda.

**Déclarations préalables** :

- DOUBLET Daniel – 18 Hauteville : Construction d'un mur de clôture et d'un abri de jardin reposant sur le mur.
- ERDF – ZA Les Chèvres : Mise en place d'un transformateur.
- FOURNEL Roland – 31 Les Chênaies : Changement de toiture.
- SCP Savelli – 71 La Longue Chasse : Découpage de parcelle pour réhabilitation d'un bâtiment agricole.

**Permis de Construire Modificatif** :

- LEROY MERLIN – ZAC Claude Chappe : Modification des accès et de la façade.

### **TERRAINS SIMON A LA « GRAVELLE DE HAUT »**

Dans le cadre du PLU, une réserve avait été faite sur l'accès aux parcelles cadastrées A2595 et A2577 afin d'accéder à un éventuel espace public, comportant un commerce de proximité, ou une maison médicale.

Considérant que le commerce de proximité sera finalement prévu sur la ZA des Chèvres, et les frais à prévoir pour sécuriser ce chemin piéton, ainsi que la charge liée à l'entretien de ce chemin, l'assemblée, par 14 voix pour et une abstention (Stéphane BARBÉ, concerné en tant que riverain), décide de renoncer à cette réserve.

**Lotissement « Les Corbières »** : Une harmonisation des règlements des deux phases du lotissement des « Corbières » est à prévoir. Les murs de clôture seront également autorisés dans la première mais limités à 1m20 par rapport au trottoir.

## **RÉNOVATION DE LA MAISON DU SONNEUR : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE**

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'approuver l'avant-projet et autorise le Maire et la commission à continuer de travailler dans ce sens.

### **ACCESSIBILITE DES BÂTIMENTS PUBLICS**

Serge COTTEBRUNE effectue un compte-rendu des actions de l'année pour l'amélioration de l'accessibilité aux personnes handicapées. Sur 154 points relevés par le cabinet PACT Calvados, 20 ont été traités en 2011, principalement par l'aménagement du parking de la mairie, soit 57360 € de travaux effectués sur les 49375 € de travaux estimés par le cabinet. En 2012 et 2013, les travaux de rénovation de la Maison du Sonneur iront également dans ce sens. Gilbert FLEURY prévoit aussi en 2012 des travaux de voirie dans lesquels seraient inclus des aménagements d'accessibilité au groupe scolaire : création d'une place de parking pour handicapés, et remplacement de l'accès en carrelage par de l'enrobé.

### **AVENUE PASTEUR**

Les arbres étant tous abattus, il est désormais d'actualité de penser à replanter de nouveaux arbres, une fois le dessouchage effectué et les rhododendrons enlevés. Sur les conseils du technicien de l'Office National des Forêts, Monsieur le Maire propose de replanter des chênes verts. Vingt-quatre plants seraient nécessaires, pour un montant d'environ 110 € HT le plant.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour ce choix, et provisionnera de l'argent à cet effet sur le Budget 2012.

Par ailleurs, un devis est proposé par l'entreprise « Bougrel – Lecacheur » pour le dessouchage et le talutage autour de la rangée d'arbres abattus et sous la salle polyvalente, pour un montant de 3500 € HT. L'assemblée autorise le Maire à signer le devis et commander les travaux au plus vite.

Un courrier expliquant ce projet sera envoyé à l'Architecte des Bâtiments de France.

### **ACTP : DEVIS 2012**

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat avec ACTP pour 2012, pour un montant de 3026,49 € TTC à inclure dans la demande de participation aux communes de Couville, Hardinvast et Saint-Martin le Gréard.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE EMILE ZOLA**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée une demande de subvention du collège Émile Zola pour un voyage linguistique en Angleterre. Dix enfants de la commune sont concernés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 40 € par enfant, soit un montant total de 400 €. Cette dépense sera imputée sur l'article 6574 du Budget 2012.

### **TRANSPORT SCOLAIRE**

Elisabeth GONZATO explique à l'assemblée que l'Association des Parents d'Élèves de Tollevast a mis en place une pétition pour contester la remise en cause des circuits de transport scolaire pour les primaires, tels qu'ils sont actuellement. Cette pétition sera déposée au siège du Conseil Général par les élus des communes de Brix, Sottevast et Tollevast, lors d'un rendez-vous provoqué avec l'élue du Conseil Général en charge du transport scolaire.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Réseaux de télécommunications : Serge COTTEBRUNE rapporte à l'assemblée le mécontentement d'usagers du Bourg qui se plaignent d'avoir un faible débit internet et s'inquiètent de voir arriver de nouvelles constructions, ce qui encombrera encore plus le réseau. Un courrier sera envoyé aux autorités compétentes afin de répondre à la demande.

*Fin de la séance : 22h45*